



# PRÉFET DE LA LOZÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mende, le 15 mars 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INDEMNISATION DE SOLIDARITÉ NATIONALE

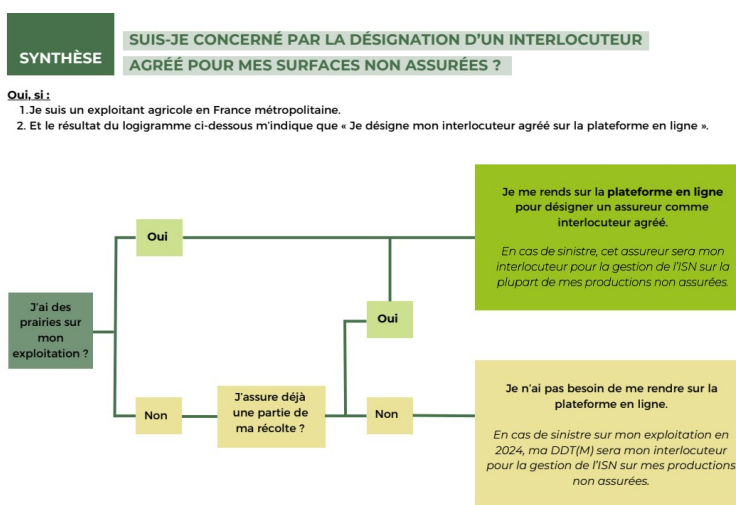
#### Réforme de l'assurance récolte - désignation des interlocuteurs agréés pour la campagne 2024

Avec la réforme des outils de gestion des risques en agriculture, chaque agriculteur peut bénéficier depuis 2023 d'une **indemnisation par la solidarité nationale (ISN)** lorsqu'un aléa climatique cause des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur son exploitation.

En 2024, une nouvelle étape est franchie avec le déploiement du réseau des interlocuteurs agréés (IA), qui simplifie l'accès à l'ISN pour les exploitations agricoles.

Ce réseau, constitué des entreprises d'assurance commercialisant des contrats d'assurance récolte subventionnables, a pour mission de gérer et verser l'ISN pour les productions non assurées, notamment pour les prairies.

Ainsi, si **vous exploitez des prairies, vous êtes concernés et devez désigner votre IA** pour pouvoir bénéficier de l'ISN en cas d'aléa climatique d'ampleur exceptionnelle.



Tél. : 04 66 49 60 56  
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr  
2 rue de la Rovère  
48000 MENDE  
Standard tél. : 04 66 49 60 00  
Site internet : <https://www.lozere.gouv.fr/>

Cette démarche de désignation est à réaliser sur une plateforme en ligne et ce :

- jusqu'au 31 mars 2024 pour les éleveurs déjà partiellement assurés ;
- jusqu'au 15 mai 2024 pour les éleveurs dont les prairies ne sont plus assurées.

Le lien vers la plateforme en ligne est disponible ici :

<https://agriculture.gouv.fr/interlocuteurs-agrees-2024>

*Pour vous connecter votre n° SIRET (14 chiffres) et une adresse mail.*

Le Service d'économie agricole de la DDT reste à votre écoute pour toute demande d'information complémentaire au 04 66 49 45 61.